

---

Lettre de Duquesnoy, représentant en mission à l'armée du Nord, annonçant le retour de l'esprit public dans les communes d'Aire et de Saint-Omer, ainsi que la saisie du château de Cotte, près de Béthune, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Ernest Dominique François Joseph Duquesnoy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Duquesnoy Ernest Dominique François Joseph. Lettre de Duquesnoy, représentant en mission à l'armée du Nord, annonçant le retour de l'esprit public dans les communes d'Aire et de Saint-Omer, ainsi que la saisie du château de Cotte, près de Béthune, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 290-291;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32217\\_t1\\_0290\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32217_t1_0290_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## II

Florent Guiot, représentant du peuple à l'armée du Nord, écrit à la Convention, que tous les soldats de la République ne forment qu'un vœu et n'ont qu'un seul cri, celui de terrasser les satellites des despotes, et que les volontaires de la première réquisition font les progrès les plus rapides dans les manœuvres militaires.

Il fait passer à la Convention une médaille en argent, portant l'effigie du tyran, donnée par le citoyen Tissier, officier du génie. Il ajoute que le 10<sup>e</sup> b<sup>is</sup> des volontaires nationaux se plaint de ce que ni le bulletin, ni les papiers publics n'ont fait aucune mention d'un don civique, montant à 17814 l. en numéraire, qu'il a adressé à la Convention dans les derniers jours de frimaire.

Mention honorable des dons (1).

[Lille, 30 plur. II] (2)

« Monsieur Lejosne, noble, avocat, et vaincu d'intelligence criminelle avec les ennemis de la République, a été guillotiné le 25 pluviôse, ainsi qu'un de ses complices. Deux autres ont subi le même sort deux jours après; il se trouve encore, dans les maisons d'arrêt de Lille, une vingtaine de personnes impliquées dans le même complot. Je puis vous assurer que la guillotine ne se reposera point qu'elle n'ait fait tomber la tête de tous les coupables.

Lorsque Lejosne a été exécuté, un peuple immense remplissoit la vaste place où se font les exécutions; et à l'instant où ce scélérat a cessé de vivre, le cri de *Vive la république* s'est fait entendre de toutes parts; et voilà comme les braves Lillois sont en contre-révolution.

La conspiration de Lejosne a été défigurée dans plusieurs papiers publics; et quelques hommes qui n'ont pas osé se nommer, ont voulu faire croire que la découverte de cette conspiration étoit leur ouvrage. Je dois donc, pour être vrai et juste, vous déclarer que c'est le général de division Souhant, et le chef de brigade Duverger, chef de l'état-major de la même division, qui ont rendu ce service à la république. Ils ont fait arrêter aux avant-postes, et amener devant moi, le porteur de la correspondance. Je l'ai questionné, pressé et tourmenté pendant plusieurs heures; enfin, il m'a déclaré le nom de ses complices, et celui-ci m'a fait découvrir tous les autres. J'ai également vu dans quelques papiers publics que les contre-révolutionnaires dominoient à Lille, et que je favorisois leurs projets liberticides. J'ai bien pensé que ces diatribes, que leurs auteurs n'ont même pas osé signer, ne donneroit aucune inquiétude à la Convention nationale; et je me suis en conséquence dispensé de lui écrire pour rassurer contre ces vaines terreurs qui sont l'ouvrage de quelques intrigans.

Je me bornerai en ce moment à l'assurer que

(1) P.V., XXXII, 73. La lettre n'aurait pas été lue à la tribune.

(2) A F<sup>11</sup> 234, pl. 2015, p. 53. B<sup>17</sup>, 3 vent.; C. Eg., n° 554; M.U., XXXVII, 78; Rép., n° 55; J. Paris, n° 419; Ann. patr., n° 418; Audit. nat., n° 518; Débats, n° 520, p. 33; Mon., XIX, 540. Extraits dans J. Mont., n° 101; J. Sablier, n° 1157; Mess. soir, n° 554.

mon collègue Heniz et moi, en arrivant ici, nous y avons trouvé toutes les parties de l'administration civile et militaire dans le plus grand désordre. Mes successeurs instruiront la Convention nationale s'ils ont le même reproche à me faire.

J'arrive de faire une tournée dans les places d'Armentières, Bailleul et Hazebrouck, ainsi que dans les cantonnemens et avant-postes qui en dépendent. J'ai remarqué avec une vive satisfaction, que les volontaires de première réquisition y font les progrès les plus rapides dans les manœuvres militaires. Mais j'ai éprouvé une jouissance encore plus délicieuse en voyant l'ardeur et le patriotisme qui animent tous les soldats de la république: ils ne forment qu'un vœu; ils n'ont qu'un seul cri, celui de terrasser les satellites des despotes; et certes, la Convention nationale peut être assurée que l'armée du nord combattra avec autant de courage et de succès que vient de le faire celle du Rhin.

Le 22 pluviôse, le chef de bataillon Déaudels, qui commande sur les bords de la Lys et de la Deule, a enlevé une patrouille de 17 hommes sans perdre un seul des braves soldats de son détachement. On ne sauroit calculer le nombre d'hommes que nos ennemis perdent dans ces petites affaires de postes, où nous avons constamment l'avantage. Le nombre de leurs déserteurs s'accroit aussi chaque jour.

Je fais passer à la Convention une médaille en argent portant l'effigie du tyran Louis XV, dont le citoyen Tissier, officier de génie m'a chargé de lui faire hommage.

Je joins à ma lettre une note qui m'a été remise par le 10<sup>e</sup> b<sup>is</sup> de volontaires nationaux dans laquelle il témoigne sa surprise de ce que ni le Bulletin ni les papiers publics n'ont fait aucune mention d'un don civique montant à 17.814 livres en numéraire qu'il a adressé à la Convention nationale dans les derniers jours de frimaire. J'invite la Convention à vouloir bien réparer cet oubli qui mortifie un bataillon aussi recommandable par son courage que par son civisme. S. et F. »

Florent GUIOT.

## 12

Duquesnoy, représentant du peuple à l'armée du Nord, annonce que l'esprit public se ravive dans les communes d'Aire et de St-Omer, et que dans le château de Cotte, près Béthune, on a trouvé 160,000 l. en espèces, 20,000 l. en assignats et beaucoup d'autres objets.

Insertion au bulletin (1).

[Béthune, 29 plur. II. A la Conv.] (2)

« Je viens de raviver l'opinion publique dans les communes d'Aire et de St Omer, que des intrigants et de faux patriotes avoient singulièrement altérés, l'incarcération des uns et l'expulsion des autres ont rendu au patriotisme toute

(1) P.V., XXXII, 74. Voir ci-après, séance du 7 vent., n° 38.

(2) C 293, pl. 958, p. 10. Reproduit dans B<sup>17</sup>, 3 vent.; M.U., XXXVII, 79; C. Eg., n° 554; AULARD, Recueil des Actes, XI, 232. Mention dans Audit. nat., n° 517; J. Paris, n° 419.

l'énergie qu'on s'efforçoit de lui faire perdre, les vrais Jacobins respirent et les bonnets de nouvelle étoffe seront bientôt usés. J'ai consulté le peuple et les Sociétés populaires sur le sort des détenus pour suspicion, j'ai prononcé l'élargissement de quelques patriotes que la malveillance avoit perdus et de ceux qui par leurs moyens physiques et moraux ne peuvent nuire à la chose publique, j'ai surtout épargné la vieillesse, cette mesure a eu les suffrages des plus chauds patriotes, qui n'ont pas moins applaudi à la détention du plus grand nombre.

Il m'a paru convenable d'autoriser la municipalité de Cotte près Béthune à faire des fouilles dans le ci-devant château de cette commune et déjà 160.000 livres en espèces, 20.000 livres en assignats, et beaucoup d'autres objets en or et en argent ont été les heureux effets de cette fouille patriotique; ah! qu'ils sont bons ces ci-devant de nous avoir laissé des moyens pour les abattre et détrôner leurs soutiens. Quelques membres de cette commune iront eux-mêmes vous présenter les fruits de leurs recherches. Je ne tarderai pas à me rendre dans votre sein. S. et F. »

DUQUESNOY.

[Inventaire des meubles et effets du c<sup>n</sup> De Mailly, au château de Cotte, 15 frim. II] (1)

Moi commissaire, citoyen François Legrand, membre du Comité de salut public, porteur d'un arrêté du comité susd<sup>t</sup>, je me suis transporté au domicile du citoyen de Mailly, résidant en la commune de Cotte, en vertu de la loi qui met tous les nobles ci-devant en arrestation; c'est pourquoi nous avons mis le nommé ci-dessus en état d'arrestation et dont nous avons apposé les scellés sur les meubles et papiers comme s'en suit :

1) dans un buffet, etc...

Le 19 du mois frimaire année 2<sup>e</sup>, ...trois heures après midi, nous, maire et officiers municipaux de la commune de St Hilaire et Cotte, accompagnés du membre du comité de surveillance d'Aire, [avons] nommé les citoyens Legrand et Jacquat à effet de faire transporter l'argenterie et effets précieux audit comité de surveillance d'Aire, et assignats.

1. Un porte manteau rouge avec des pièces rouges dedans et une chemise.
2. Item un pot sans couvert en argent.
3. Item un autre pot aussi en argent.
4. Plus un réchaud aussi en argent.
5. Plus 8 chandeliers aussi d'argent.
6. Plus un plat à barbe en argent.
7. Plus un habit violet.
8. Plus deux habits et une veste de bazine, une flute et un coupon de soie.
9. Plus une veste en or avec la doublure et une épaulette en fleur d'or et des jarrettières.
10. Item 4 mouchoirs blancs et un paquet de boutons en or et un couteau de chasse, la poignée d'argent.
11. Plus une épée à poignée d'argent.
12. Plus trois paires de bas de soie.
13. Plus 19 serviettes fines et grosses.

14. Plus 5 autres de damas et une nappe commune.
15. Plus 14 chemises fines.
16. Une veste en écarlate, galonnée en or, doublée en velours et une veste panne.
17. Plus une veste de soie bleue galonnée d'argent et une culotte couleur violette et une de velours.
18. Plus des houches [housses] et fontes galonnées en argent.
19. Plus plusieurs pièces de velours et taffetas.
20. Plus deux cuillères à ragout en argent et plusieurs paires de manchettes brodées et une bourse en soie verte.
21. Plus une bourse avec plusieurs pièces d'or et d'argent anciens.

Voyant qu'il est 5 heures et demie du soir, avons levé la séance jusqu'au lendemain.

Avons recommencé une demi-heure après pour se rendre à Aire aujourd'hui. Avons trouvé la somme de 20.715 l. 5 s. en assignats, tant gros que petits.

Voyant qu'il est 7 heures du soir, avons requis une voiture pour conduire à Aire tous les effets ci-devant énoncés en attendant de recommencer le lendemain.

Le 29 pluviôse, nous, maire et officiers municipaux de la commune de St Hilaire et Cotte, avons fait la visite dans le château de Cotte. En plusieurs endroits y avons trouvé l'or et l'argent monnayés dont la déclaration suit :

1. 76 rolauts [rouleaux] composés de 300 l. chacun en écus de 6 l., portant ensemble 23.010 l.
2. Avons trouvé 1.079 louis d'or de 24 livres chacun, portant ensemble 25.896 l.
3. Item, 45 louis d'or de 48 livres, portant ensemble 2.160 l.
4. Item, 32 louis de 32 livres 5 sols lesquels portent ensemble 1.054 l.
5. Item, 19 louis d'or de 47 livres, montant ensemble à 893 l.
6. 229 louis anciens évalués à 24 livres la pièce, portant ensemble 5.496 l.
7. Item, 428 louis estimés à la valeur de 12 livres la pièce portant ensemble 5.136 l.
8. Item, 105 louis évalués à 6 livres la pièce portant ensemble 630 l.

Total des 8 articles précédents se monte à la somme de 41.265 l.

Plus, avons trouvé en plusieurs séances dans le château de Cotte, en argent monnayé, tant en écus de 3 l. que de 6 l., la somme de 123.057 l.

Ces deux dernières sommes, toutes réunies ensemble, forment un total de 164.322 l.

Total général des sommes contenues et liquidées dans la présente expédition tant en assignats, qu'or et argent monnayé : 185.037 l. 5 s.

De plus, un grand plat et 4 petits en argent.

De toutes ces sommes ci-dessus reprises, d'or, argent monnayés et assignats, ainsi que des autres effets en argent, meubles, linges et habillements, les avons remis entre les mains des citoyens L. Varlet, J. Ant. Coutenel et Ant. Jos. Vermel, chargés par le citoyen Duquesnoy, représentant du peuple, de pouvoirs, pour être, par eux, déposés à la Convention nationale, en offrande pour la nation, au cri de *Vive la République*, dont décharge pour la municipalité de St Hilaire et Cotte, le 1<sup>er</sup> ventôse année 2<sup>e</sup> de la Ré-

(1) C 293, pl. 959, p. 28. Etat des salaires des commissaires (p. 29).